

# SICTOM PONTAUMUR·PONTGIBAUD

## LE MAG'

### Le mot du président

Madame,  
Monsieur,

Depuis 2008, le SICTOM a entamé une profonde mutation et s'est professionnalisé dans le souci permanent d'une gestion consciencieuse du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ainsi, après la reprise en régie de l'exploitation des 4 déchèteries et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Milliazet, avec la mise en place du financement équitable sur l'ensemble du territoire, l'année 2011 a été consacrée au lancement de deux dossiers essentiels : la certification ISO 14001 de l'ISDND et le programme local de prévention des déchets.

La certification ISO 14001 a été engagée dans le triple objectif de nous contraindre à une exploitation exemplaire de l'ISDND de Milliazet dans le respect de l'environnement, d'assurer aux populations riveraines du site des garanties sûres et contrôlées sur cette exemplarité et de bénéficier d'un allègement de fiscalité appliquée sur chaque tonne enfouie de 10 €. Ainsi, ce sont près de 60 000 € par an qui ne seront pas versés à l'Etat au titre de la Taxe Générale des Activités Polluantes, et qui resteront dans la poche des usagers.

Vos élus se sont engagés dans la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets car le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas ! Il s'agit de sensibiliser tous les acteurs, professionnels, publics et privés, sur la nécessité de réduire le volume des déchets produits chaque année. Il s'agit là d'un impératif citoyen, économique et environnemental.

Ce 3<sup>e</sup> numéro « le Mag' » préparé par la Commission Communication vous permettra de prendre connaissance de toutes les décisions et actions marquantes menées ces derniers mois. Un point est fait également sur la construction du pôle « multifilières » de traitement VERNEA.

Enfin, comme chaque année, je vous assure de l'entier dévouement de vos élus et des agents du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud.

Bonne lecture.

Laurent BATTUT  
Président du SICTOM

### Sommaire

La certification ISO 14001 .....	p2
La prévention des déchets .....	p3
Dossier déchets.....	p4/p5
Les déchèteries du SICTOM	
Les déchets spécifiques	
Les emballages recyclables	
Les consignes de tri	
Le coût du service .....	p6
Les critères de facturation .....	p7
L'actualité du SICTOM et le pôle de traitement VERNEA .	p8

N°3 Juin 2012

SICTOM



PONTAUMUR / PONTGIBAUD

## La certification ISO 14001 de l'ISDND de Miremont

Parmi les projets d'envergure dans lesquels les élus et les services du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud se sont particulièrement investis en 2011, figure la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental (SME) pour l'ISDND\* de Miremont en vue d'obtenir la certification ISO 14001 du site.

Cette démarche volontaire vise à mieux maîtriser les impacts sur l'environnement et à limiter les nuisances pour les riverains.

L'intérêt est également financier pour le SICTOM, puisqu'il va pouvoir bénéficier d'une diminution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Pour information, pour chaque tonne entrée sur l'ISDND, le SICTOM versait en 2011 20€ par tonne, pour 2012 son montant a été fixé à 30€ par tonne (décision du Grenelle de l'Environnement). Le fait d'être certifié ISO 14001 permettra au SICTOM de ne pas voir cette taxe augmenter pour 2012 et par conséquent de ne payer que 20€ par tonne.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son SME, le SICTOM Pontaurum-Pontgibaud a souhaité mettre en œuvre une politique environnementale ambitieuse et s'engager sur 5 axes qui sont les suivants :

1. Respecter l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'ISDND de Miremont définissant les règles et les conditions de cette exploitation, les dispositions réglementaires, nationales et européennes, relatives au stockage des déchets assimilables aux ordures ménagères mais également les autres exigences applicables (eau, air, bruit, urbanisme...),
2. Prévenir les pollutions et les nuisances liées à l'exploitation de l'ISDND de Miremont,
3. Optimiser la gestion des lixiviats,
4. Créer une dynamique d'amélioration continue par le suivi et le traitement des dysfonctionnements,
5. Garantir la disponibilité des informations pour le public ainsi qu'une communication transparente de ses résultats.

Pour ce faire, le SICTOM a également fait le choix de recruter un bureau d'études pour l'accompagner dans cette démarche.

Après plus de 9 mois de travail, et deux audits réalisés par le cabinet SGS ICS afin de s'assurer du bon fonctionnement du SME et du respect des engagements définis dans la politique environnementale décrite ci-dessus, l'exploitation de l'ISDND de Miremont vient de recevoir officiellement la certification ISO 14001 depuis le 2 mars 2012. Cette certification valable pour 3 ans sera accompagnée d'un audit interne et d'un audit de suivi qui devra être réalisé chaque année afin de s'assurer de la démarche d'amélioration continue initiée par le SICTOM.

\* Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux



Vue aérienne de l'ISDND de Miremont  
Crédit photo VALTOM - Mai 2012

### INFO DE DERNIÈRE MINUTE

Afin de vérifier la réactivité du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud face aux situations dangereuses et de recenser les éventuels axes d'améliorations, un exercice incendie a eu lieu sur l'ISDND de Miremont, le samedi 9 juin dernier, avec les sapeurs-pompiers. Cette manœuvre grandeur nature a mobilisé une partie des effectifs de la compagnie de Riom.



# Un Programme Local de Prévention des déchets à l'échelle du SICTOM



**Les déchets,  
n'en faites  
plus des tonnes !**

SICTOM Pontaur  
Pontgibaud

La citation est bien connue de tous, **le meilleur déchet est encore celui que l'on ne produit pas !**

C'est pour cette raison que le SICTOM de Pontaur-Pontgibaud a souhaité contractualiser avec l'ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - dans le cadre de la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets sur son territoire. Même si effectivement, le SICTOM s'inscrit dans le domaine de la prévention des déchets depuis plusieurs années, la col-

lectivité souhaite aujourd'hui aller encore plus loin, avec l'aide de ses partenaires institutionnels que sont le Conseil général du Puy-de-Dôme et le VALTOM.

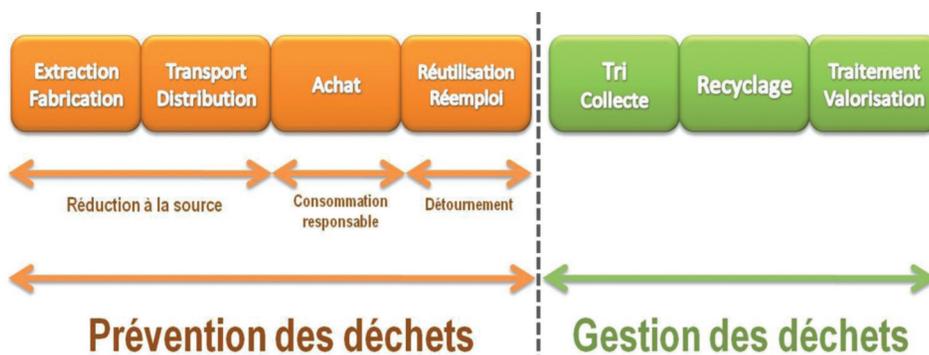
L'ADEME, en ce qui la concerne, a été chargée de soutenir les démarches des collectivités face aux objectifs du Grenelle de l'environnement qui place la prévention au cœur de la gestion des déchets.

**L'objectif est clair : Réduire la production des déchets (ordures ménagères assimilés) de 7% d'ici 5 ans.**

C'est ainsi que le 28 septembre dernier, le Président du SICTOM Pontaur-Pontgibaud, Laurent BATTUT, a procédé à la signature de l'accord-cadre et de la convention financière avec Nathalie FRELIER, Directrice Régionale de l'ADEME et Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, puisque ce Syndicat s'est également inscrit dans cette démarche de réduire la production des déchets. Pour une durée maximale de 5 années, le SICTOM Pontaur-Pontgibaud sera ainsi soutenu financièrement par un « fonds déchets » géré par l'ADEME qui se voit affectée des dotations issues de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération et le stockage. En contrepartie, le SICTOM Pontaur-Pontgibaud s'engage à mettre en place des actions de prévention tout en mesurant l'impact sur la quantité et la nocivité des déchets.

Pour conduire ce projet d'envergure, le SICTOM Pontaur-Pontgibaud a décidé de faire appel à un bureau d'études pour réaliser un diagnostic du territoire (étude socio-démographique et économique, état des lieux de la prévention, identification des gisements d'évitements des déchets et des potentiels de réduction associés, identification des partenaires, évaluation des atouts et handicaps du territoire) et de recruter un chargé de mission qui devra élaborer ce Programme Local de Prévention (PLP) des déchets et l'animer.

Ce futur programme sera construit sur la base du travail conduit avec le VALTOM dans le cadre du programme « Agir pour moins de déchets », avec le Conseil général du Puy-de-Dôme dans le cadre de son Plan Local de Prévention des déchets, ainsi qu'autour des axes d'actions fixés par l'accord-cadre signé avec l'ADEME, à savoir : la sensibilisation des publics à la prévention des déchets, les actions éco-exemplaires du SICTOM, les actions emblématiques nationales (com-



postage domestique, stop-pub, sacs de caisse réutilisables...), les actions d'évitement de la production des déchets (achats éco-responsables, réparation, ré-emploi...), les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Abandon  
& Prise en charge par la collectivité

## Les déchèteries du SICTOM à votre service

Ce sont au total 4 déchèteries qui sont à la disposition des usagers sur le territoire du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud :

DÉCHÈTERIE	HORAIRE D'OUVERTURE
<b>GIAT</b> Route de la Celle <b>04.73.21.77.72</b>	Du lundi au mercredi et du vendredi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés
<b>SAINT-OURS</b> Chantesserre <b>04.73.88.79.94</b>	Lundi et du mercredi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 Fermée les mardis, dimanches et jours fériés
<b>PONTAUMUR</b> Montglandier <b>04.73.79.78.89</b>	Du lundi au mardi et du jeudi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 Fermée les mercredi, dimanche et jours fériés
<b>LES ANCIZES</b> Route de Celle <b>04.73.97.65.09</b>	Du lundi au samedi inclus : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 Fermée les dimanches et jours fériés

Les gardiens des déchèteries du SICTOM de Pontaurum-Pontgibaud vous accueilleront et sauront vous conseiller pour trier au mieux : déchets verts, ferrailles, bois, gravats, cartons, textiles, tout-venant, déchets ménagers spéciaux, néons et ampoules, déchets d'équipements électriques et électroniques...

## Déchets acceptés



DÉCHETS VERTS

Déchets végétaux : branchages, taille, feuilles, tontes.



MÉTAUX

Ferrailles et métaux non ferreux



BOIS

Bois



GRAVATS / INERTES

Gravats et inertes



CARTONS

Cartons encombrants



TOUT-VENANT

Tout-venant : matelas, mobilier.



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Déchets ménagers spéciaux : peintures, piles, batteries, aérosols, cartouches d'encre...



LAMPES

Néons et ampoules basse tension



GROS ÉLECTROMÉNAGER

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



Déchets d'activités de soins de type piquant, coupant ou tranchant, à déposer dans des contenants spécifiques fournis dans les pharmacies du territoire.

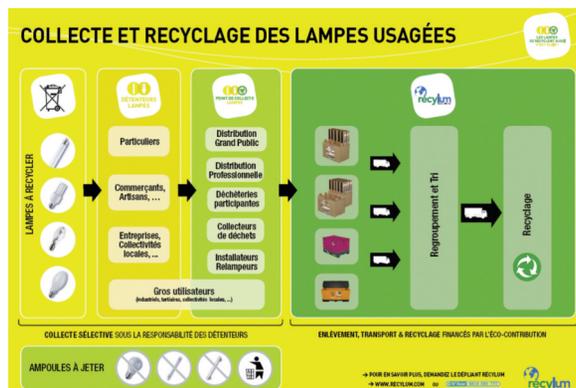
## La collecte des déchets spécifiques (DASRI, DEEE, lampes)

■ **La collecte des DASRI** : Il est important de trier les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux **car ils sont considérés comme des déchets dangereux à la fois pour l'environnement et pour l'homme**. Des contenants spécifiques sont fournis par les pharmacies du territoire. Une fois utilisés, ces contenants doivent être ramenés en déchèterie, une procédure est mise en place afin de garantir l'anonymat et la traçabilité des déchets.



■ **La collecte des DEEE** : Les déchèteries du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud sont équipées pour recevoir vos **DEEE - Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**. En 2011, ce sont plus de **112 tonnes** de ces déchets qui ont été collectées et qui n'ont pas été enfouis mais démantelés afin d'en extraire la fraction polluante et d'en valoriser les composants.

■ **La collecte des ampoules et néons** : Si le mercure contenu dans une lampe en infime quantité ne représente aucun danger en cas de « casse », il devient potentiellement dangereux pour l'environnement à l'échelle des dizaines de millions de lampes arrivant en fin de vie chaque année si elles ne sont pas traitées. **Le recyclage des lampes permet de récupérer et neutraliser le mercure** et d'empêcher son rejet dans l'atmosphère ou dans les sols. Le transport et le recyclage des lampes usagées sont financés grâce à **l'éco-contribution** que tout utilisateur paie lors de l'achat d'une lampe neuve. La première étape de la collecte est basée sur l'apport volontaire des ménages et des professionnels. Vous pouvez déposer vos lampes usagées dans l'une des 4 déchèteries du SICTOM Pontaurum-Pontgibaud ou bien alors dans tout magasin qui vend des lampes neuves.



## Point sur la collecte des emballages recyclables

Depuis le mois de décembre 2011, 6 nouvelles communes du territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud bénéficient d'un service de collecte sélective de proximité. Il s'agit des habitants des communes de Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, La Goutelle, Miremont, Pulvérières et Saint-Ours les Roches. Ces bacs à couvercle jaune permettent de trier en vrac tous les emballages recyclables que sont les cartonnettes, les journaux-magazines, les bouteilles et flacons en plastiques, les emballages métalliques ainsi que les briques alimentaires.

A ce jour, ce sont 12 communes du territoire du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud qui bénéficient de ce service.

Grâce à vos efforts en 2011 et au déploiement de la collecte sélective de proximité (bacs jaunes) ce sont **315 tonnes** d'emballages recyclables qui ont été collectées en bac jaune et **291 tonnes** (hors verre) en point d'apport volontaire, soit un total de plus de **606 tonnes** d'emballages valorisés en 2011 contre 459 tonnes en 2010, ce qui fait une **progression de plus de 32%**. Malgré ces résultats très positifs, les refus de tri représentent **17% des tonnages soit plus de 103 tonnes** qui vont être acheminées vers un centre d'enfouissement, ce qui occasionne des frais supplémentaires importants pour l'ensemble des usagers.

### Petit rappel sur les consignes de tri

Comme indiqué dans l'article précédent, les refus de tri représentent plus de 17% des tonnages collectés soit en bac jaune, soit en point d'apport volontaire, car les déchets déposés ne respectent pas les consignes de tri. Il est rappelé que les bacs à couvercle jaune sont exclusivement destinés à la collecte des déchets recyclables et qu'en cas de doute il vaut mieux jeter le déchet concerné dans le bac gris destiné aux ordures ménagères.

Par ailleurs, depuis un certain temps, les bacs gris sont régulièrement « pollués » par des viscères et des carcasses d'animaux, ces déchets ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs de collecte et doivent être dirigés vers les filières de traitement dédiées (équarrissage).

Le verre reste quant à lui à déposer dans les colonnes à verre.

Aussi, il est bon de vous rappeler quelques consignes de tri :

#### DÉPOSER UNIQUEMENT DANS LES BACS JAUNES OU POINTS D'APPORT VOLONTAIRES



#### DÉPOSER DANS LES BACS ORDURES MÉNAGÈRES



#### DÉPOSER AU CONTENEUR À VERRE

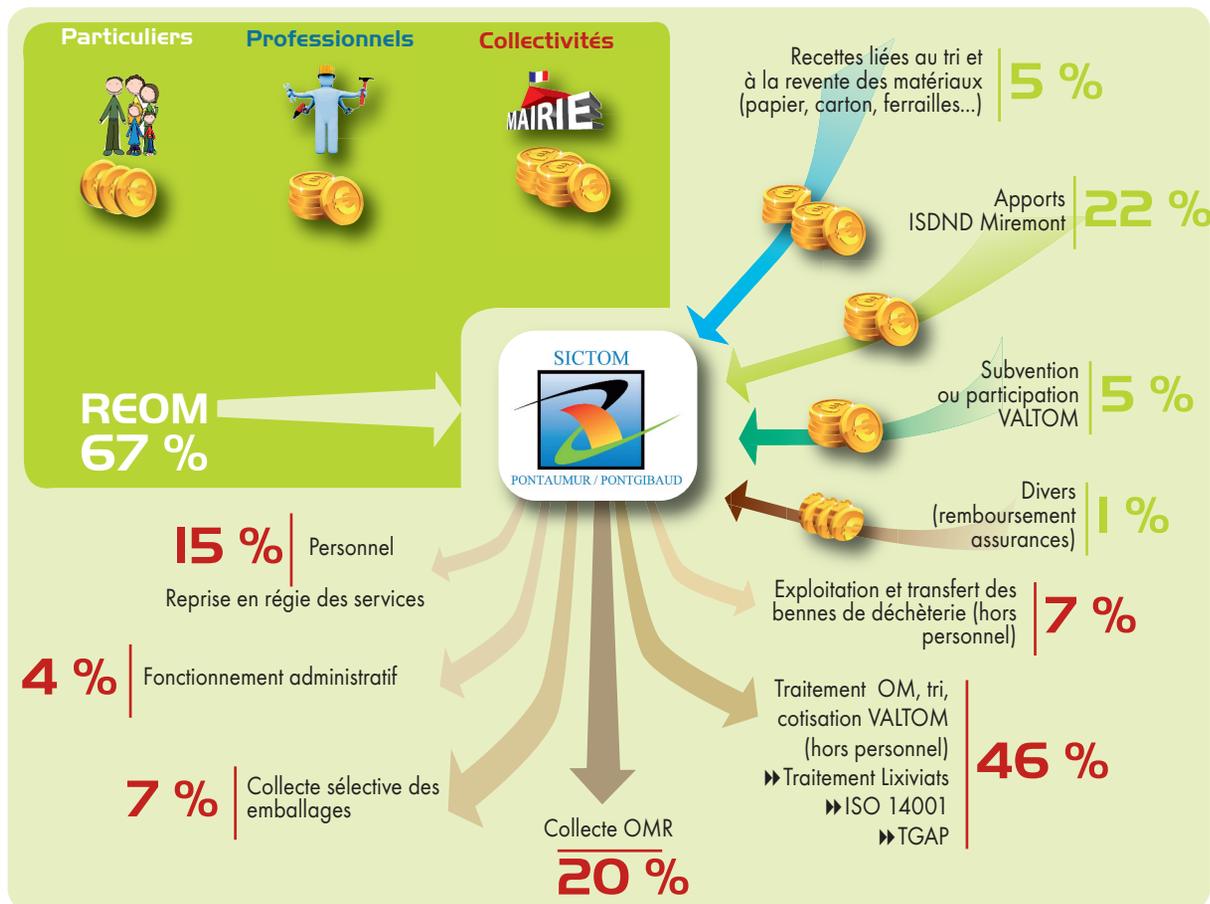


Pour en savoir plus sur les consignes de tri, vous pouvez vous référer au guide de tri du SICTOM, disponible sur simple demande au : 04 73 73 16 83

## Répartition des recettes et dépenses de fonctionnement en 2011

Recettes

Dépenses



Une diminution des frais liés à l'exploitation des déchèteries est à noter par rapport à l'année 2010 en raison du paiement de factures de régularisation à l'ancien prestataire gestionnaire des déchèteries sur le budget 2010 et grâce à la reprise en régie des 4 déchèteries par le SICTOM. Cependant, une augmentation de la part des frais liés au traitement des ordures ménagères est à noter par rapport à 2010, la raison principale étant le paiement en 2011 d'une partie de la TGAP de l'année 2010 et du paiement par anticipation de la TGAP de l'année 2011.

## Une augmentation raisonnée de la Redevance 2012 mais indispensable pour préparer l'avenir du SICTOM sereinement

Les nouveaux tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ont été votés lors du dernier comité syndical du SICTOM en date du 2 mars 2012.

En effet, 2012 est une année où les charges du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud ont augmenté de manière significative. En voici les principales raisons :

- Suite au Grenelle de l'Environnement, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente de 10€ par tonne. Ainsi d'un montant de 10 € en 2008, de 20 € en 2011 pour être fixée à 30€ en 2012. Grâce à l'obtention de la certification ISO 14001 de ISDND de Miremont, une partie de cette taxe sera reversée au SICTOM en 2013 (soit 10 € par tonne enfouie sur 10 mois, de mars à décembre 2012).
- La TVA sur la collecte et les opérations de traitement des déchets qui passe de 5.5% à 7%.
- La cotisation du SICTOM au VALTOM (Syndicat départemental chargé du traitement) augmente de 1.45€ par habitant, soit une augmentation de la cotisation d'environ 28 500€.

Pour mémoire, la tarification en 2010 et en 2011 était de 86€ pour la part fixe, et 42€ pour la part variable.

**N'hésitez pas à informer le SICTOM de tout changement de situation :**

**Ligne spéciale REOM : 04.73.62.35.89**

## Les critères de facturation 2012

Les critères de facturation 2012 ont été arrêtés par délibération du comité syndical en date du 2 mars 2012.

La **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** est composée :

- d'une part fixe pour les frais de gestion et de collecte incompressibles, fixée à **88€**,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets. Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (collectivités, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à **44€**.

### CRITERES DE FACTURATION 2012

Montant  
de la REOM  
2012  
(à titre indicatif)

#### PARTICULIERS

Foyer de	1 personne	Part fixe +	1 base	132€
	2 personnes	Part fixe +	2 bases	176€
	3 personnes	Part fixe +	2,5 bases	198€
	4 personnes et plus	Part fixe +	3 bases	220€
Résidence secondaire		Part fixe +	2 bases	176€
Caravane	à usage privé	Part fixe		88€

#### PROFESSIONNELS

Artisans micro-entreprises	1 pers.	Part fixe +	1 base	132€
	2 à 5 pers.	Part fixe +	2 bases	176€
	> 5 pers.		voir critères PME	
Taxis Commerces ambulants Laveries automatiques	1 pers.	Part fixe		88€
Auto-entrepreneurs		Part fixe		88€
Commerces	Non alimentaires Alimentaires*	Part fixe +	2 bases	176€
		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
Professions libérales		Part fixe +	1 base par pers.	-
Hôtels restaurants*		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres	-
Bars		Part fixe +	1 base	132€
Tables d'hôtes		Part fixe		88€
Chambres d'hôtes		Part fixe +	0,5 base par chambre	
Chambres d'hôtes avec table d'hôte		Part fixe +		
Locations saisonnières				
Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (moins de 8 semaines de location)		Part fixe +	1 base	132€
Gîtes, meublés, mobil-home, etc. hors camping (plus de 8 semaines de location)		Part fixe +	2 bases	176€
Campings*	Municipaux Privés	Part fixe +	Comptés dans la part des communes	
			Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres & au prorata du temps d'ouverture	-
Villages vacances*		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres & au prorata du temps d'ouverture	-
Sites touristiques*		Part fixe +	Part variable basée sur le volume des bacs : 1 base = 60 litres & au prorata du temps d'ouverture	-
EHPAD / Maisons de retraite		Part fixe +	Critères PME pour les employés + 1 base par résident	-
Etablissements scolaires	Collèges / Maison familiale rurale	Part fixe +	10 bases (entre 1 et 50 élèves)	528€
			15 bases (plus de 50 élèves)	748€
	Collèges avec internat Lycées	Part fixe + Part fixe +	30 bases 30 bases	1048€ 1048€
PME	6 à 10 employés	Part fixe +	3 bases	220€
	11 à 15 employés	Part fixe +	5 bases	308€
	16 à 20 employés	Part fixe +	10 bases	528€
	+ de 20 employés	Part fixe +	20 bases	968€

#### COLLECTIVITES

Mairies	Forfait par habitant			10€/habitant
Syndicats intercommunaux & com. de communes		Part fixe +	1 base par siège + 1 base par équipement	
Etablissements publics Gendarmerie	< 5 pers.	Part fixe +	Voir critères artisans	
	> 5 pers.	Part fixe +	Voir critères PME	
Pompiers	Centre d'intervention Centre de secours	Part fixe +	1 base	132€
		Part fixe +	10 bases	528€

\* Pour les professionnels concernés par une part variable au volume, un forfait minimum de 6 bases est appliqué pour les supermarchés, campings et sites touristiques, et de 2 bases pour les autres. Tout professionnel certifié ISO 14001, en cours de certification ou justifiant d'un contrat de collecte pour une partie de ses déchets bénéficie d'une facturation de la part variable à demi-tarif.

## Un chargé de mission au SICTOM

Dans le cadre de son développement et de la mise en œuvre de nouveaux projets, les élus du SICTOM ont fait le choix de procéder au recrutement d'un chargé de mission. Aussi, depuis le mois de juillet 2011 **Grégory VILLAFRANCA** a rejoint l'équipe du SICTOM déjà en place. Ses missions consistent au suivi de la certification ISO 14001, à l'animation du futur Programme Local de Prévention des déchets, et à la communication du SICTOM. Souhaitons-lui la bienvenue !



## La sensibilisation des scolaires au tri et à la Prévention de déchets

Parce que les meilleurs ambassadeurs sont les enfants, le SICTOM propose tout au long de l'année scolaire des animations à destination du jeune public dans le domaine du tri et de la prévention des déchets. En ce qui concerne l'année scolaire 2011-2012, ce sont **25 classes** et plus de **540 enfants** de la maternelle au collège qui ont été sensibilisés. Par ailleurs, le SICTOM propose également aux scolaires de visiter ses déchèteries et son Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux à Miremont. Au total ce sont déjà plus de **149 enfants** qui ont pu bénéficier de ces visites de sites.



## Le pôle de Traitement de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de traitement et valorisation de déchets Vernéa, situé sur la commune de Clermont-Ferrand, est en cours de construction. Sa mise en exploitation est prévue pour le second semestre 2013.

Chaque année, le pôle traitera et valorisera plus de **200 000** tonnes de déchets ménagers résiduels, déchets verts et biodéchets produits sur le territoire du VALTOM. Il est conçu pour valoriser au mieux chaque déchet en fonction de sa nature grâce à la complémentarité des technologies de compostage, méthanisation, tri mécanique, valorisation énergétique et stabilisation biologique.

### UN CHANTIER D'ENVERGURE :

Près de 130 personnes œuvrent actuellement sur le chantier. La construction des bâtiments, d'une surface totale au sol de 25 000 m<sup>2</sup>, est déjà bien avancée. Les murs atteignent plus de 15 mètres de haut.

Parallèlement à l'avancée des travaux, un premier équipement industriel est arrivé sur le site. Celui-ci permettra d'affiner le compost produit à partir de déchets verts et biodéchets.

Commencée en juin 2011, la construction se poursuit conformément au calendrier prévu.



### VERNÉA EN CHIFFRES :

Un site de 8.5 hectares  
Plus de 200 000 tonnes de déchets ménagers traités  
6 500 tonnes de compost produit  
4 500 tonnes de métaux recyclés

**Production électrique  
équivalente à la consommation  
domestique de 70 000 habitants**